

Écrit par Bernard Comoli



Appui aux indiens Yanomami d'Amazonie

AYA Info - No 47

Genève, le 27 février 2010

"AYA Info" peut être consulté sur les sites Internet :
<http://www.terrabrasilis.ch> et <http://www.humanitaire.ws>

Inauguration d'une école de chamans chez les Baniwa

La communauté Baniwa de Uapui Cachoeira, située dans le nord-ouest de l'État d'Amazonas sur les rives du rio Airi, a organisé, les 30 novembre et 1er décembre 2009, une rencontre avec les autres communautés Baniwa pour l'inauguration d'une école de chamans. La cérémonie a eu lieu en présence du président de la  Funai, Márcio Meira. L'école a été fondée par les fils du principal "chaman jaguar" des Baniwa, Manuel da Silva, dit Mandu. Le projet a été appuyé par l'anthropologue Robin Wright qui travaille avec ce peuple depuis 1976 et à propos duquel il a publié un ouvrage et plusieurs articles. L'école est aussi le résultat d'une recherche patronnée, depuis plusieurs années, par la "Fondation pour les études chamaniques" dont le siège est à Mill Valley en Californie (USA). Historiquement persécutés par les missionnaires chrétiens, les chamans ont cherché refuge dans des zones difficiles d'accès. Ils sont de moins en moins nombreux et couraient le risque de disparaître. L'école accueille une douzaine d'élèves. Elle offre maintenant un lieu où les chamans pourront réaliser leurs pratiques librement et transmettre leur cosmologie et leur savoir, notamment en médecine traditionnelle, aux nouvelles générations. Pour Robin Wright, à l'avenir, l'école devrait rechercher les formes dans lesquelles les connaissances biomédicales occidentales, et la métaphysique du chamanisme jaguar, peuvent se renforcer réciproquement.

Pour en savoir plus (en portugais) :
<http://www.socioambiental.org/nsa/detalhe?id=3023> et
<http://pib.socioambiental.org/pt/povo/baniwa>

Rio São Francisco* : Une réunion conjointe APOINME / OHCHR / OIT à Genève

Le 1er février, Edilene Bezerra Pafeù du peuple Truká, et Manoel Uilton dos Santos du peuple Tuxá, membres de l'Articulation des Peuples et Organisations Indigènes du

Nordeste, Minas Gerais et Espirito Santo (APOINME), étaient à Genève pour une réunion de travail au Palais Wilson, le siège du Haut –Commissariat des Nations Unies pour les Droits de l'Homme (OHCHR). Outre les représentants du Haut Commissariat, étaient présents à la réunion les représentants des rapporteurs spéciaux des Nations Unies pour les droits des peuples indigènes et pour l'accès à l'eau potable. L'Organisation Internationale du Travail (OIT) était également représentée par deux personnes du programme de l'OIT pour la promotion de la Convention 169, relative aux peuples indigènes et tribaux, ratifiée par le Brésil. Edilene et Uilton ont exposé les impacts économiques, environnementaux, sociaux et culturels de la transposition du rio São Francisco sur les peuples indigènes, communautés quilombolas (composées d'afro-descendants), pêcheurs et petits agriculteurs. Ils ont distribué un rapport décrivant le projet pharaonique entrepris par le gouvernement et en quoi ces ouvrages sont réalisés en violation de leurs droits. Le même jour, les trois délégués ont rencontré les membres de plusieurs ONG genevoises qui ont un partenariat avec le Brésil. Le 2 février, ils ont été reçus au Conseil Œcuménique des Eglises. Après Genève, la délégation est partie pour la Belgique, où elle a rencontré des membres du Parlement Européen à Bruxelles. Une réunion avec plusieurs entités de la société civile a été organisée à Liège. Avant de rentrer au Brésil, la délégation est encore allée en Allemagne.

*Voir [AYA Info No 39](#)

Pour en savoir plus (en portugais) :
<http://www.cimi.org.br/dev.php?system=news&action=imprimir&id=4405> et
<http://www.cimi.org.br/dev.php?system=news&action=imprimir&id=4411>

Des bateaux-citernes accusés d'hydro - piraterie

L'article, publié par "Agência Amazonia" le 3 février 2010, sous la signature de Chico Araújo a eu un écho au Brésil. Le journaliste reprend un article de la revue juridique "Consulex" de décembre 2009, sur l'Organisation Mondiale du Commerce et le marché international de l'eau, article rédigé par l'avocate Ilma Barcellos. Selon la revue, des bateaux-citernes pompent, en cachette et illégalement, l'eau douce de l'Amazone pour la revendre, après traitement, dans des pays, comme ceux du Proche-Orient, où l'eau douce est insuffisante ou difficile d'accès. Le coût du traitement de cette eau douce pour la rendre potable serait d'un prix inférieur à celui du dessalement de l'eau de mer. Le 25 février, sur le site de la même agence, l'avocate publie un article sur le même sujet. Selon "Notícias da Amazônia", une autre agence d'information, la police fédérale de l'État du Pará veut enquêter sur cette possible pratique de bio-piraterie. Dans un premier temps, il est prévu de concentrer la surveillance sur les navires qui font escale au port de Vila do Conde, situé un peu en amont de Belém. Pour le commandant de la capitainerie des ports de l'Amazonie orientale, cette thèse manque de base scientifique. Selon lui, les seules opérations de pompage d'eau que font les navires sont celles qui concernent le lest qui assure leur stabilité. Ces opérations sont réglementées par la législation brésilienne et les accords internationaux. Il affirme que plus de 70% des 1'200 navires qui passent dans la région sont contrôlés.

Pour en savoir plus (en portugais) :
http://www.agenciaamazonia.com.br/index.php?option=com_content&view=article&id

≡
[646:navios-tanque-trafficam-agua-de-rios-da-amazonia&catid=1:noticias&Itemid=704,](http://www.agenciaamazonia.com.br/index.php?option=com_content&view=article&id=646:navios-tanque-trafficam-agua-de-rios-da-amazonia&catid=1:noticias&Itemid=704)
http://www.agenciaamazonia.com.br/index.php?option=com_content&view=article&id

≡
[691:a-omc-e-o-mercado-internacional-de-agua&catid=58:opinioao&Itemid=728](http://www.noticiasdaamazonia.com.br/11457-piratas-roubam-ate-agua-no-para/) et
<http://www.noticiasdaamazonia.com.br/11457-piratas-roubam-ate-agua-no-para/>,

Barrage de Belo Monte : le Ministère Public Fédéral est menacé

Le 1er février, le Ministère de l'Environnement a donné son autorisation pour la construction du barrage Belo Monte, sur le Rio Xingu et les ouvrages qui lui sont associés. Ce feu vert est assorti de quarante conditions alors que le rapport technique, publié en novembre 2009, pointait une série de non-réponses quant à l'impact social et environnemental du projet. Le Ministère Public Fédéral (MPF) de l'État du Pará est intervenu à diverses reprises pour rappeler l'État fédéral à ses obligations légales envers la population touchée par le projet. Le 3 février, il s'est vu menacé par les services de l'Avocat Général de l'Union (AGU). Cette attitude de l'AGU a suscité des réactions, dont celle de l'Association Brésilienne des ONG (ABONG) qui regroupe de nombreuses associations dans tout le Brésil. Dans un communiqué du 8 février, sous le titre "Belo Monte : dictature plus jamais", l'ABONG dénonce ce retour aux pratiques qui rappellent celles de la dictature militaire. "Cette institution (le MPF) doit avoir une liberté d'action absolue : opposer des menaces à son travail est rééditer des comportements devant lesquels nous ne nous taisons pas". Des consortiums sont en train de se constituer pour répondre à l'appel d'offres qui devrait être lancé en avril. Depuis de nombreuses années les peuples indigènes sont opposés à ce projet*.

*Voir [AYA Info No 44](#)

Pour en savoir plus (en portugais) :
http://www.agu.gov.br/Sistemas/Site/TemplateImagemTextoThumb.aspx?idConteudo=124851&id_site=3,
<http://www.prpa.mpf.gov.br/noticias/mpf-responde-nota-da-advocacia-geral-da-uniao-sobre-caso-belo-monte> et
<http://www.abong.org.br/final/caderno2.php?cdm=20680>

Restructuration de la FUNAI : Davi Yanomami souhaite des fonctionnaires plus dévoués

Davi Kopenawa Yanomami, président de Hutukara Associação Yanomami (HAY), s'est exprimé au sujet du décret présidentiel du 28 décembre 2009, portant sur la restructuration de la Fondation Nationale de l'Indien (FUNAI). Davi relève que cette mesure doit être accompagnée de modifications dans le cadre fonctionnel : "Les fonctionnaires de la FUNAI doivent être plus dévoués, plus présents dans nos terres et

contrôler nos aires. Le peuple Yanomami, par exemple, souffre de l'invasion des orpailleurs et des pêcheurs, sans que rien ne soit fait". Pour Júlio Macuxi, du Conseil Indigène de Roraima (CIR), le décret n'a pas diminué les droits fondamentaux et originaires de peuples indigènes. Avec la nouvelle structuration, il sera possible de créer un comité auquel participeront les indigènes dans l'exécution du budget. La restructuration de la FUNAI sera débattue lors de la prochaine Assemblée des Peuples indigènes de Roraima qui doit avoir lieu, du 6 au 10 mars, dans la Terre Indigène Araçá, dans la municipalité de Amajari.

Voir [AYA Info No 46](#)

Pour en savoir plus (en portugais) : <http://www.cir.org.br/noticias.php?id=683>

Bernard Comoli avec l'aide de Denise da Veiga Alves